

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Convocation transmise le 5 décembre 2014.

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, Bertrand PARISOT, Yves THIERY, Pauline TEXIER.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : LIÉTARD Philippe.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- ***Création d'une régie de recettes,***
- ***Décisions modificatives du budget,***
- ***Indemnité de conseil allouée au Comptable de la Trésorerie de Lezay,***
- ***Questions diverses.***

I. Observations et décisions liées au dernier procès-verbal

A la lecture du dernier procès-verbal, certaines informations complémentaires ont été apportées :

- Une réunion avec les institutrices et des parents d'élèves a eu lieu. Il a été évoqué le projet cirque, projet intéressant qui durerait 15 jours.
Le budget a pu être clôturé avec des participations diverses. Les chiffres ne sont pas définitifs mais la participation par commune devrait être de 1 000 euros maximum.
- L'ACCA de Sepvret avait demandé une subvention à la commune. Le budget demandé a été transmis à la Mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à sa majorité d'accorder une subvention de 304 euros.
- Concernant la parcelle de terre située au Coudray, la vente s'effectuera par le biais de la SAFER sous réserve que l'acquéreur en ait la jouissance qu'après récolte. Il faudra que cette mention figure dans l'acte de vente.
- Le transfert des bâtiments scolaires (école + cantine) à la communauté de communes devrait être effectif au 01/01/2016. Une convention pour le chauffage et l'électricité devrait être établie de manière à ce que les frais puissent être refacturés.

Les petits travaux seront effectués par le personnel communal et le temps de travail sera remboursé par la communauté de communes. Mais les décisions ne sont pas prises pour le moment.

- L'inauguration de la garderie s'est bien passée. 36 000 euros ont été financés par la Commune, il faudra voir s'il convient de faire un prêt sachant que ce dernier ainsi que celui de la MSA seraient transférés à la Communauté de Communes.
- Des peintures à l'école seront à prévoir.
- Une visite du sentier des sources est organisée le lundi 19 janvier prochain à 9h30 devant la mairie.
- Un marché public a été ouvert pour les travaux de sécurisation des entrées de bourg. La publication a été mise sur le site internet. Les dossiers de candidatures ont été adressés à 3 entreprises : COLAS, BOISLIVEAU et STPM.
- Maisons bioclimatiques : il faut prévoir un appel à candidats pour le projet dans le bulletin municipal.

Le maire a rencontré Monsieur DAVID, H.L.M. de Melle, pour lui présenter l'éco-quartier et voir si d'éventuelles possibilités d'investissement sur ce lotissement. Il est un peu septique pour le moment car ils ont d'autres projets de restauration pour le moment. La société H.L.M. a les compétences de construction et de vente de maisons (parcs de maisons à bas prix) adaptées à une clientèle qui n'a pas les moyens. Trois maisons ont été construites sur Chef-Boutonne. Un conseil aura lieu en janvier prochain. Monsieur DAVID nous tiendra informé des suites données à notre proposition.

Un rendez-vous est prévu avec le CAUE le 16 décembre à 14h30 à la mairie avec le CAUE (avec le Maire de Chey qui est intéressé pour une éventuelle construction sur sa commune).

- Des entretiens avec le personnel ont eu lieu. Patrick MOINAULT demande à percevoir le régime indemnitaire. Christophe NAUD et Magalie BAILLY sont éventuellement intéressés pour passer l'examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Le Maire a effectué des remarques à Magalie BAILLY sur la qualité du ménage effectué.
- Des travaux seront à faire :
 - Poubelle à installer à côté de l'abri bus (bourg),
 - Claustres à monter devant les poubelles du Lotissement des Talles et de la rue des chaumes au Coudray,
 - Buses à poser au lotissement des Talles,
 - Entretien du cimetière,
 - Arrêt de car de Faugerit à rénover,
 - Eclairage de la salle polyvalente à revoir (à la demande de plusieurs associations).
- Une avance de trésorerie de 30 000 euros a été demandée auprès de la banque. Elle sera remboursée dès le versement des subventions liées aux travaux de la garderie.

II. Création d'une régie de recettes

A compter du 1^{er} janvier 2015, la Commune de Sepvret ne dépendra plus de la Trésorerie de Lezay (qui ferme définitivement) mais de la Trésorerie de Melle.

Le nouveau Trésorier, Monsieur Laurent BALAVOINE, impose aux collectivités percevant des paiements en espèces ou en chèques de créer une régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de nommer Madame Cécile BUTRE comme régisseur principal de cette régie et Monsieur Yves THIERY en tant que mandataire (en cas d'absence exceptionnelle du régisseur). Les conventions seront établies dans ce sens.

La régie encaisse les produits suivants :

- repas organisés par la commune,
- locations (salles communales, halles, vaisselle),
- remboursement de la vaisselle cassée (suite à une location),
- photocopies.

Madame Cécile BUTRE percevra une indemnité annuelle de responsabilité d'un montant de 110 euros (qui peut être modifiée en fonction de la réglementation en vigueur).

III. Décisions modificatives

- **Décision modificative liée aux travaux faits en régie**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'autoriser les travaux en régie pour l'extension de la garderie. Il accorde le transfert des dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-joint (matériaux utilisés pour les travaux en régie) vers le budget d'investissement (dépenses d'investissement).

Le montant total de ces dépenses, soit **5 641.03 €**, fera l'objet d'un titre au compte 722-042 et d'un mandat au compte 21312-040.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative puis que les crédits ouverts à certains articles du budget sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

| <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u> | Augmentation des crédits | |
|---|---------------------------------|----------------|
| | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> |
| Virement à la section d'investissement | 023 | + 5 641.03 € |
| Travaux en régie Immobilisations corporelles | 722/042 | + 5 641.03 € |

| <u>BUDGET D'INVESTISSEMENT</u> | Augmentation des crédits | |
|--|---------------------------------|----------------|
| | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> |
| Dépenses imprévues | 021 | + 5 641.03 € |
| Transferts entre sections Bâtiments scolaires | 21312/040 | + 5 641.03 € |

- **Autres décisions modificatives**

- *Sur le budget de la commune*

| <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u> | Diminution des crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|---|--------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> |
| Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes | | | 7391178 | + 275,00 € |
| Contributions aux organismes de regroupement | 6554 | - 275,00 € | | |

| <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u> | Diminution des crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|--|--------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> |
| Contributions aux organismes de regroupement | 6554 | - 6 000,00 € | | |
| Autre personnel extérieur | | | 6218 | + 6 000,00 € |

- *Sur le budget du lotissement*

| <u>BUDGET D'INVESTISSEMENT</u> | | |
|---|-----------------|----------------|
| | <i>Articles</i> | <i>Montant</i> |
| <u><i>Dépenses d'investissement</i></u> | | |
| Emprunts en euros | 1641 | + 134 000,00 € |
| <u><i>Recettes d'investissement</i></u> | | |
| Emprunts en euros | 1641 | + 134 000,00 € |

IV. Indemnités du Comptable

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à la majorité (11 pour, 1 contre et 2 abstentions) :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame STARCEVIC Chantal, Receveur principal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

L'indemnité totale de Madame STARCEVIC sera de 419,48 euros bruts soit 382,32 euros nets.

V. Délibérations des tarifs

Afin de justifier les titres qui pourront être émis à la Trésorerie de Melle, il convient de confirmer le maintien des tarifs pratiqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de maintenir les tarifs suivants :

1. Concessions cimetièrè et colombarium

- Concession perpétuelle au cimetière de Sepvret :
23 euros le m²
soit pour une concession perpétuelle de 2 m² :

| | |
|-----------------------------|---|
| - Redevance Commune : | 30,66 euros |
| - Redevance CCAS : | 15,34 euros |
| | <hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/> |
| | 46,00 euros |
| + Droits d'enregistrement : | 25,00 euros |
| | <hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/> |
| | 71,00 euros |
- Concession perpétuelle au colombarium de Sepvret :
Tarif pour 1 urne :

| | |
|-----------------------|---|
| - Redevance Commune : | 400,00 euros |
| - Redevance CCAS : | 200,00 euros |
| | <hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/> |
| | 600,00 euros |
| + Taxes | 31,00 euros |
| | <hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/> |
| | 631,00 euros |

2. Photocopies

Tarif particulier : 0,18 € la photocopie (A4 ou A3)

Tarif association : gratuit jusqu'à 200 exemplaires (par an)
au-delà de 200 exemplaires => 0,09 € la photocopie (A4 ou A3)

3. Locations des salles communales et des halles

| | | <i>Du 15 avril au 14 octobre inclus</i> | <i>Du 15 octobre au 14 avril inclus (chauffage compris)</i> |
|------------------------------|----------------------------------|---|---|
| SALLE DES FETES | <i>Habitants de la commune</i> | 135 € le week-end* | 275 € le week-end* |
| | <i>Habitants hors commune</i> | 280 € le week-end* | 420 € le week-end* |
| | <i>Caution</i> | 150 € | 150 € |
| | <i>Location de vaisselle**</i> | 20 € | 20 € |
| | <i>Association de la commune</i> | gratuit | gratuit |
| SALLE POLYVALENTE | <i>Habitants de la commune</i> | 20 €/jour | 20 €/jour |
| | <i>Habitants hors commune</i> | 30 €/jour | 30 €/jour |
| | <i>Association de la commune</i> | gratuit | gratuit |
| LES HALLES | <i>Habitants de la commune</i> | 20 €/jour | 20 €/jour |
| | <i>Habitants hors commune</i> | 50 €/jour | 50 €/jour |
| | <i>Association de la commune</i> | gratuit | gratuit |

*du vendredi matin (9h30) au lundi matin suivant (9h30).

**en cas de casse, un remboursement de la vaisselle cassée sera demandé selon la grille tarifaire fixée par la mairie.

VI. Délibération SIEDS

Le comité syndical du SIEDS a décidé de proposer l'organisation de groupements de commandes d'achats d'énergies :

- L'un concernant le gaz naturel pour la consommation supérieure à 30 000 kWh/an,
- L'autre pour l'électricité pour la puissance souscrite à 36kVA (tarifs jaunes et verts).

Le SIEDS sollicite l'avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et/ou de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies dont le SIEDS est le coordonnateur.

VII. Questions diverses

- En cette période de Noël, il est décidé de ne pas acheter de sapin mais d'installer les guirlandes lumineuses sur la façade du bâtiment de la mairie.
- Le **repas des aînés** a eu lieu le samedi 6 décembre dernier. 64 couverts ont été servis par le restaurateur Monsieur Berland. Des boîtes de chocolats et des plateaux repas ont été également distribués.

- Le Maire aborde la nécessité de faire un **audit sur la salle des fêtes** (chauffage électrique qui coûte actuellement très cher à la commune). Il conviendra de prendre rendez-vous avec le CRER.
 - Il conviendra également de convier **Delphine BATHO**, députée des Deux-Sèvres, à participer à un prochain conseil municipal.
 - Les **vœux du Maire** auront lieu le vendredi 9 janvier prochain à 19h. Une invitation est à faire, elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres.
 - **Bulletin municipal** : Cécile BUTRE étant monopolisée par la Trésorerie, Pauline TEXIER a commencé à intégrer les premiers articles reçus. Le bulletin sera distribué courant janvier.
 - **Réunion SCOT** : elle aura lieu le mercredi 8 janvier prochain à Lezay de 18h à 20h (restitution du diagnostic).
 - **ENS (Espace Naturel Sensible)** : Hippolyte Meuret, stagiaire en charge d'établir un état des lieux des berges des sources de la Sèvre Niortaise sur notre commune (faune et flore), finalise actuellement son rapport. Il viendra nous le présenter lors d'un prochain conseil municipal.
 - **SIVU SCOLAIRE** :
 - Le contrat de Karine DELPECH (CDD) est reconduit pour un an.
 - Il y a actuellement un souci avec un enfant d'Exoudun puisqu'une demande de participation aux frais de scolarité a été réclamée à la commune d'Exoudun, demande qui a été refusée. Il conviendra désormais de mettre en place une convention dès le mois de mai.
 - Des décisions modificatives ont été prises au dernier conseil.
 - L'effectif du RPI est de 156 élèves (départ de 2 enfants compensé par l'arrivée de 2 autres enfants).
 - **SIVOM VOIRIE** :
Le bâtiment de stockage à Chey a été visité. Quelques outils ont été dérobés.
 - Deux devis ont été reçus en mairie concernant le **projet d'isolation des combles** sur le pôle scolaire et le bâtiment de la mairie :

| | | |
|---|---|-------------|
| ⇒ | Francis Baron - Chey : | 12 888 € HT |
| ⇒ | France Pro Habitat - Sauveur d'Aunis (17) : | 13 072 € HT |
- Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :
- De réaliser le projet d'isolation des combles sur les bâtiments de l'école et de la mairie (ce dernier bâtiment comprenant la cantine scolaire, les deux logements locatifs, la mairie, la salle polyvalente, la bibliothèque, les toilettes publiques et le local technique).
 - De valider le devis établi par l'entreprise BARON Francis (79120 Chey) : devis N° 2070 du 01/11/2014 d'un montant total de 14 746,68 euros TTC (12 288,90 euros HT),
 - D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ce projet,
 - D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,
 - D'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce projet.
- Une demande d'éclairage public a été faite pour le lieu-dit de Pillac. Cette demande est refusée par le Conseil Municipal ne jugeant pas de nécessité suffisante pour une telle installation.
 - La mise en place d'un miroir a été demandée par M. Yann JOLY aux Grandes Fontaines mais la Maire craint que ce dispositif augmente la dangerosité de l'endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Fait et délibéré en séance du 15/12/2014

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LINET Michel

MENUET Céline

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

TEXIER Pauline

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick